

## Discours de Thierry Beaudet, Président du CESE

*Cérémonie des vœux du Président du CESE – Mercredi 14 janvier*

**2026**

---

Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus au Palais d'Iéna !

Pour commencer, j'espère que vous reconnaîtrez avec moi que ni l'année passée, ni ce début d'année ne facilitent la tâche de ceux qui ont à cœur de formuler de bons vœux !

Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter ou de lire les actualités. Notre dette n'a jamais été aussi élevée, notre compétitivité souffre, notre modèle social vacille, le contexte international est belliqueux, les dissensions s'accroissent à l'approche des prochaines élections, sans oublier la question écologique, passée au second plan, si ce n'est par pertes et profits.

La perspective, convenons-en, est peu engageante. Elle ne saurait toutefois réellement nous surprendre. En 2021, il y a cinq ans déjà, à l'ouverture de cette mandature, nous évoquions trois défis majeurs : un défi de société autour de l'écologie et de l'intérêt des générations futures, un défi économique et social autour de la performance et de la solidarité, un défi démocratique face à la polarisation de la société, au durcissement du débat public, à la tentation du repli sur soi.

Avec ses compétences et ses regards croisés, le CESE formule des recommandations, esquisse des solutions sur ces différents sujets. Nombre de ces travaux méritent une attention accrue et la société française en tirerait bénéfice.

Quand le CESE interpelle sur la santé au travail, il ne produit pas un rapport de plus : il rend visible des souffrances et propose des solutions pour les faire reculer.

Quand le CESE défend une alimentation saine et accessible, il traite des conditions de la justice sociale dans l'assiette.

Quand le CESE interroge la prison et le sens de la peine, il ne prône pas la mollesse, il défend une justice efficace, qui protège la société en réparant et en réinsérant.

Quand le CESE alerte sur la protection de l'enfance, il rappelle une exigence fondamentale : la République doit protéger efficacement les plus vulnérables.

Quand le CESE alerte sur la montée des eaux dans les Outre-mer, il parle de réalités déjà là, de vies et de territoires menacés à protéger.

Quand le CESE travaille à garantir une information fiable, pluraliste et accessible, il défend une condition essentielle de la démocratie, la capacité de chacun à comprendre, débattre et décider.

Bref, le CESE n'est pas un lieu de commentaires. Il est un lieu de réponses. Et sur ces sujets, la société n'attend pas des mots, elle attend des solutions.

Toujours est-il qu'en ce début d'année 2026, la défiance envers les institutions atteint des niveaux inédits. Les enquêtes d'opinion, année après année, révèlent un fossé grandissant entre nos concitoyens et ceux qui sont censés les représenter. Dans notre Rapport annuel sur l'état de la France, nous en dressons un tableau préoccupant. Cette défiance ne frappe pas seulement les partis politiques ou les gouvernements successifs ; elle s'étend aux corps intermédiaires, aux médias, aux assemblées. Nous sommes concernés.

Face à ce constat, certains cèdent à la tentation de l'antiparlementarisme, à la critique stérile des institutions, à cette rhétorique commode qui érige la caste de « l'establishment », « des élites », en bouc émissaire universel. Disons-le clairement, cette attitude ne résout rien, elle détruit tout. Elle fait le lit des populismes et des autoritarismes. Elle affaiblit les contre-pouvoirs, fragilise l'État de droit, mine les fondements mêmes de notre vie commune. Elle est, au fond, une atteinte à la démocratie et à la société civile elle-même.

C'est pourquoi notre position consiste à défendre nos institutions avec lucidité et détermination. Non pas les défendre par corporatisme ou par réflexe conservateur, mais les défendre parce qu'elles incarnent un bien commun, parce qu'elles sont le fruit d'une histoire, parce qu'elles permettent le dialogue et l'expression collective là où règnerait autrement la loi du plus fort ou du plus bruyant.

Par définition, la démocratie, c'est la nature humaine au pouvoir, donc l'imperfection, la perfectibilité. Nos institutions sont imparfaites, perfectibles, critiquables, mais elles sont ce que nous avons trouvé de mieux pour organiser le vivre-ensemble. Elles sont ce qui nous fait encore appartenir à ces quelque moins de 10% de la population mondiale qui vivent dans une démocratie pleine et entière. Ne l'oublions pas. Mieux, rappelons-le à ceux qui l'auraient oublié.

Notre position consiste aussi à rappeler que la société civile et les acteurs qui la composent ne sont pas des acteurs de second rang. A l'heure où la défiance envers les institutions grandit, les corps intermédiaires sont plus que jamais indispensables. Les organisations sont des stabilisateurs sociaux. Elles empêchent la fragmentation, elles cimentent une société diverse, elles offrent des canaux où la colère peut s'exprimer et se transformer. Ancrée dans le réel, diverse, experte et innovante, la société civile dispose d'atouts majeurs face aux périls de notre temps. Elle a un rôle essentiel à jouer pour continuer à faire société.

Et elle fait vivre une institution de la démocratie, le CESE.

Dans notre société chaque jour davantage fragmentée, où les réseaux sociaux enferment chacun dans sa bulle algorithmique, où le débat public se réduit parfois à des invectives et à des clashs, le CESE est un espace de dialogue authentique. Ici, des organisations qui ne se fréquentent pas toutes ailleurs se retrouvent autour d'une même table. Représentants du monde économique, employeurs, salariés, acteurs de la cohésion sociale et territoriale, défenseurs de

l'environnement, des libertés, des plus fragiles : celles et ceux qui, en dehors de ces murs, font tenir debout notre société, viennent ici, dans ces murs, confronter leurs points de vue, chercher des compromis, construire des consensus, proposer des solutions. Ce n'est pas rien, dans un pays où la conflictualité semble parfois l'emporter sur tout le reste.

D'autant que décloisonner les organisations et les personnes, c'est permettre de décloisonner les idées. Le CESE est ce lieu où des sujets souvent traités séparément se relient les uns aux autres. Pour illustrer, nos travaux font notamment le lien entre économie et infrastructures, agriculture et conditions de travail, logement et emploi, exposition environnementale et santé au travail, condition des femmes et changement climatique, ou encore enfance et apprentissage de la citoyenneté. Cette capacité à croiser les regards, à penser la complexité du réel, est une richesse irremplaçable.

Quand nous rendons un avis sur la protection de l'enfance, des acteurs du secteur y contribuent. Quand nous travaillons sur l'emploi ou la formation, des syndicalistes et des chefs d'entreprise apportent leur expérience. Quand nous travaillons sur la restauration de la nature, des défenseurs de l'environnement partagent leur savoir. Mais chaque fois, cette expertise d'usage sectorielle est passée au crible, au tamis

de la société tout entière au travers des représentants des 82 organisations qui siègent au CESE. Voilà pourquoi nos travaux sont ancrés dans le réel et qu'ils disent beaucoup de l'acceptabilité sociale de nos recommandations et propositions.

Le CESE, c'est l'assemblée de la société civile organisée. Dans un pays où l'engagement professionnel, syndical, associatif, est vivace, nous sommes le lieu où cette vitalité trouve une expression institutionnelle : un trait d'union entre les organisations et les pouvoirs publics, entre les élus, les corps intermédiaires et les citoyens. Au fond, dans la maison démocratie, notre mission et notre ambition sont de porter auprès de celles et ceux qui assument la lourde responsabilité de la décision - le gouvernement et le Parlement - la voix de celles et ceux qui s'engagent, qui militent et qui agissent, dans tous les territoires et dans tous les espaces de nos vies, pour tirer notre société vers le haut..

Pour ces raisons, quand certains voudraient nous empêcher, j'ose dire que si le CESE n'existe pas, il faudrait l'inventer ... comme il faudrait inventer des institutions similaires dans les 21 pays de l'UE et dans les plus de 70 pays dans le monde où elles existent déjà. En se rappelant que c'est le CESE français qui les a toutes inspirées !

Naturellement, nos institutions doivent affirmer leur utilité, démontrer leur valeur ajoutée, rendre compte de leur action. Nous nous y attachons et nous assumons pleinement l'exigence d'exemplarité, de transparence et de rigueur qui s'impose à nous.

Néanmoins, je le dis avec gravité : dans les temps troublés que nous vivons, lorsque le fonctionnement, et plus encore l'existence même d'une assemblée constitutionnelle sont remis en cause, c'est la démocratie tout entière qui est visée, c'est l'équilibre républicain qui se trouve menacé.

J'aime à rappeler que par la loi organique de janvier 2021, le législateur nous a confié des missions nouvelles considérables : faire du CESE le « carrefour des consultations publiques », entre d'autres termes développer la participation citoyenne. Nous le faisons, à effectifs et moyens constants. D'où notre incompréhension, quand certains souhaitent réduire drastiquement nos crédits. Comme si on reprochait au CESE d'appliquer pleinement une réforme votée il y a moins de 5 ans.

Si la période est troublée, nous conservons notre cap, et il est clair. Nous entendons appliquer pleinement la loi organique, faire du CESE

une institution toujours plus moderne, toujours plus ouverte, toujours plus utile, toujours plus connectée au gouvernement et au Parlement. Et nous allons continuer à nous transformer pour être à la hauteur des enjeux et des attentes.

La participation citoyenne, j'y reviens, est pleinement intégrée dans nos travaux. Près de 60 000 citoyens ont été associés à nos réflexions depuis 2021, à travers des plateformes de consultation, des journées et ateliers délibératifs, qui nourrissent et enrichissent considérablement nos travaux. Je pense notamment aux avis consacrés à la santé mentale des jeunes, à la perte d'autonomie, à l'avenir de l'élevage, ou encore au travail en cours sur notre modèle de société à l'horizon 2050. Nous avons également organisé deux Conventions citoyennes, l'une sur la fin de vie, l'autre, à un rythme plus soutenu et dans un format plus resserré, sur les temps de l'enfant. Les citoyens, venus de tous les horizons, ont été chaque fois à la hauteur des sujets qui leur étaient soumis. Ils ont délibéré avec une qualité et une sérénité qui ont impressionné tous les observateurs, certains venus de l'étranger. Beaucoup d'entre eux ont souligné la haute tenue de débats complexes entre citoyennes et citoyens, sans invective ni jugement de valeur sur le propos d'autrui. Une acceptabilité du désaccord pas si courante !

A eux seuls, le déroulement exemplaire des deux conventions, leur écho dans les médias et l'opinion, leurs propositions ambitieuses ont permis d'alimenter le débat public. Mais comme pour les avis du CESE, ce sont bien sûr les suites données aux conventions qui importent le plus. Pour la première sur la fin de vie, en dépit des soubresauts de la vie politique – censures, dissolution, recompositions – deux propositions de loi vont être examinées ces prochains jours à la chambre haute. Monsieur le président du Sénat, sur ce sujet qui touche profondément à la fois l'intime et le collectif, nous rappellerons les propositions issues de la Convention citoyenne et du CESE.

Pour la seconde sur les temps de l'enfant, l'accueil qui lui a été fait jusqu'ici reste en deçà de ce que l'on pouvait attendre d'une saisine gouvernementale. Je le regrette pour les citoyens qui ont donné de leur temps, de leur énergie, de leur intelligence, je le répète, à la demande du gouvernement. Ils méritent davantage de considération.

Comme la démocratie sociale, la démocratie participative n'a de sens que si elle trouve des débouchés. Il y a une obligation morale et politique de rendre compte aux citoyens des suites données à leurs travaux. Ce qui ne signifie nullement, bien entendu, reprendre l'ensemble de leurs propositions. La décision appartient à celles et ceux qui ont la légitimité de l'élection. Mais rendre compte, c'est une

condition sine qua non de la confiance. Sans elle, nous alimentons le cynisme et le désenchantement.

Notre détermination à mettre en œuvre la réforme de 2021, à mener des travaux utiles qui puissent trouver des débouchés, ne nous empêche pas de réfléchir à des évolutions futures, dans la continuité de l'action engagée depuis 5 ans.

Au cours de cette mandature, le CESE s'est emparé ou s'est vu confier des sujets qui n'étaient pas spontanément les siens, comme la fin de vie, le cannabis, le sens de la peine, l'immigration ou encore les ingérences étrangères. Ce qui nous amène à penser que notre assemblée pourrait plus fréquemment se saisir ou être saisie de sujets sociaux, de sujets touchant au régional, au-delà des questions économiques, sociales et environnementales.

Ainsi, je soumets à la réflexion trois évolutions visant à approfondir la réforme du CESE afin que notre conseil prenne pleinement sa place dans le continuum démocratique et législatif, dans le respect de la séparation des pouvoirs.

Le premier point concerne les conventions citoyennes. Je serais favorable, lorsque la saisine est gouvernementale ou parlementaire, à une obligation d'un débat au Parlement, même si aucune loi n'est en définitive adoptée. Ce serait le minimum légal pour une redevabilité vis-à-vis des citoyens. Il me semble également que pour ancrer durablement l'instrument convention citoyenne dans nos pratiques démocratiques, on pourrait prévoir que le CESE fasse l'objet d'au moins deux saisines par mandature à cette fin.

Dans la même perspective, peu ou prou sur le modèle des jurys d'assises, je plaide pour la création d'un statut du citoyen participant qui permettrait de renforcer la légitimité des citoyens tirés au sort pour une convention citoyenne en même temps que cela offrirait un cadre juridique protecteur, notamment vis-à-vis de leurs employeurs. Cela constituerait un énorme progrès juridique, politique et symbolique.

La seconde évolution concerne la fonction consultative du CESE. Pour à la fois renforcer cette fonction consultative et nos liens avec les parlementaires, nous pourrions imaginer, dans l'esprit des niches parlementaires dédiées, un dispositif qui permettrait au CESE, une à deux fois par an, de proposer au Parlement des sujets sur lesquels le CESE a travaillé et qui ne sont pas à l'agenda politique.

Enfin, troisième idée, nous pourrions envisager que certaines lois – au-delà des lois de programmation – fassent l'objet d'une consultation obligatoire du CESE afin d'associer en amont la société civile organisée aux études d'impact.

Vous le voyez, notre détermination est intacte et nous sommes résolument tournés vers l'avenir.

Permettez-moi à présent d'exprimer quelques fiertés sachant que les motifs de satisfaction sont nombreux.

Je suis fier, d'abord, que nous ouvrions le CESE sur la société comme jamais. Le palais d'Iéna est un lieu vivant, qui sait attirer des publics divers, à commencer par les organisations représentées au CESE. Elles s'emparent de cette maison pour s'y retrouver et y organiser, sous des formats divers, rencontres et manifestations ; le dernier en date, c'était avant-hier avec les voeux du MEDEF. Merci aux organisations de faire vivre et de faire rayonner leur assemblée au-delà même des travaux de leurs membres.

Parallèlement, nous accueillons et organisons des centaines d'événements : forums, colloques, journées thématiques. Nous avons accueilli le Président de la République, des Premiers ministres, des

présidents d'assemblée, des ministres, des parlementaires, des politiques, mais aussi des chercheurs, des artistes, des sportifs, des citoyens ordinaires, de nombreux acteurs des quartiers populaires. Nous renforçons nos liens avec les CESER, ces conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux qui constituent avec nous la colonne vertébrale de la société civile organisée, ainsi qu'avec les Conseils de développement. Nous faisons de cette maison le forum de la société civile, le cœur battant d'une démocratie qui se réinvente, le lieu du débat documenté, étayé et tempéré. Les représentants de la société civile ne s'enferment pas dans leur palais, ils l'ouvrent sur la société.

Je suis fier avant tout du travail que nous produisons, de nos avis, de leur pertinence, de leur hauteur de vue. Je suis heureux qu'ils s'ancrent dans les territoires, au plus près du terrain, fier que notre assemblée ne se laisse pas tenter par la petite phrase, la polémique, mais privilégie le consensus, le long terme, l'acceptabilité. C'est ce dont notre pays a besoin.

Je suis fier, ensuite, que nous fassions de la jeunesse et de l'enfance un fil rouge de cette mandature. Ce choix n'est pas anodin. En 2021, je disais que « la jeunesse est au cœur de la crise, (qu') elle nous interroge, nous préoccupe et nous mobilise ». Je parlais de «

transmission que nous devions savoir organiser entre générations, pour tenir le fil de notre histoire de peuple et de nation ». Dans une société vieillissante, où les arbitrages favorisent souvent les plus âgés, il est urgent de porter la voix des plus jeunes. Nous le faisons avec constance, notamment au travers de panels de jeunes citoyens. J'en veux aussi pour preuve notre avis sur la protection de l'enfance, rendu sur saisine du Sénat, notre travail sur la santé mentale des jeunes, nos avis sur la réussite de tous les jeunes à l'école, sur l'accueil de la petite enfance, ou encore sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, sans oublier la saisine gouvernementale pour une convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Au moment de conclure, je veux dire ma gratitude. Gratitude envers les conseillères et les conseillers, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes et qui, au-delà de leurs différences, abordent chaque discussion non en se demandant qui est d'accord avec eux, mais comment se mettre d'accord ensemble, et jusqu'où. Gratitude envers les membres du Bureau, envers les présidentes et les présidents des groupes et des formations de travail qui œuvrent à la bonne gouvernance du CESE. Gratitude envers les personnels du CESE, administrateurs, attachés, agents, qu'anime l'esprit de service public. Gratitude envers les

organisations représentées, qui font confiance à notre institution et lui donnent sa légitimité. Gratitude enfin envers toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, contribuent à faire vivre cette maison.

Je veux aussi dire mon espérance. Oui, le contexte est difficile. Oui, les institutions sont fragilisées. Oui, la démocratie est éprouvée. Mais l'histoire nous enseigne que les périodes de crise sont aussi des périodes de réinvention et de renouveau. Les attentes de nos concitoyens sont immenses ; c'est le signe qu'ils n'ont pas renoncé. Ils veulent être entendus, associés, respectés. Ils veulent que leur voix compte. Au CESE, nous pouvons répondre à cette aspiration.

Sous des appellations et des modalités diverses, le CESE a plus de quatre-vingts ans d'existence. Il a traversé des crises, connu des réformes, affronté des remises en cause. Il est toujours là. Et il le sera encore demain, parce qu'il répond à un besoin fondamental de nos sociétés démocratiques : le besoin de rencontre, de dialogue, de médiation, de délibération apaisée. Parce qu'il constitue une part essentielle de notre patrimoine démocratique et de notre histoire républicaine et parce qu'avec lui se joue, pour une part, l'avenir même de notre santé démocratique.

Ces vœux que je vous adresse pour la nouvelle année 2026 ont pour moi une couleur particulière, puisqu'ils seront les derniers de cette mandature, donc les derniers que je vous présente en tant que président du Conseil économique, social et environnemental. Dans quelques mois, de nouveaux membres rejoindront notre assemblée, une nouvelle présidence, une nouvelle gouvernance prendront les rênes de notre institution.

En mai 2021, lors de notre séance d'installation, je disais ma fierté et mon émotion d'être élu à la présidence de notre assemblée. Cette émotion est intacte aujourd'hui. C'est un honneur de siéger dans cette assemblée lors de deux mandatures distinctes : la première entre 2010 et 2015, comme conseiller, la seconde depuis 2021, comme président. Ces deux périodes me permettent de mesurer à la fois la permanence de nos missions et les transformations profondes de notre institution.

Ce n'est plus le même CESE, nous avons su le faire évoluer, s'adapter, se réinventer. Nous affirmons toujours davantage notre rôle essentiel et singulier dans un débat démocratique continu, ouvert et rigoureux, en renforçant la place de la fonction consultative, en défendant une société civile co actrice de la décision publique, en déployant à l'échelle nationale la participation citoyenne, en travaillant étroitement avec les territoires et les institutions, en multipliant les

initiatives de la société civile sur des enjeux majeurs, qu'il s'agisse de l'Ukraine, de l'Europe, de la francophonie ou de la lutte contre la désinformation.

Nous renforçons nos liens avec le Parlement et le Gouvernement, malgré le contexte d'instabilité politique. Nous portons des alertes de la société civile, soutenons des initiatives d'intérêt général et installons de nouveaux espaces de dialogue. Nous faisons des propositions sur des sujets majeurs en rendant visibles les attentes des Françaises et des Français.

Dans quelques mois, je passerai le témoin. Je le fais avec confiance et avec la certitude que d'autres sauront porter plus loin encore les ambitions de notre institution. La société civile est vivante ; elle se renouvelle sans cesse, accueille des regards neufs, des énergies nouvelles. L'assemblée qui la représente doit être à son image, dans le même mouvement. C'est ce en quoi je crois profondément.

À vous toutes et à vous tous, je souhaite une année 2026 de santé, de sérénité et d'engagement. Continuons à faire vivre tous les dialogues pour une année de cohésion et de responsabilité. Que cette année soit celle d'une démocratie apaisée, exigeante et vivante.

Vive le CESE, vive la République, vive la démocratie !

Je vous remercie.